

Réf: Dossier 438838

Avis de constitution

SOCIETE « PURALI DOG »

Siège BINGERVILLE AKANDJE CARREFOUR  
ANEPOVILLE, Lot 709, Ilot 79

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 19/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PURALI DOG »

Objet : NUTRITION, TOILETTAGE, PENSIONNAT, ACCESSOIRES, CONSEILS. l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social BINGERVILLE AKANDJE CARREFOUR  
ANEPOVILLE, Lot 709, Ilot 79

Dirigeant(s) M KOUAME KOFFI ROMARIC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09235 du 03/09/2025 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°54333/GTCA/RC/2025 du 03/09/2025

